

Département de la Savoie
Albertville 1 - Canton n° 3
MAIRIE DE CEVINS
☎ 04.79.38.20.28
Fax 04.79.38.26.59



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 26 Juin 2020 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 15
Présents : 14
Votants : 15

Absents :

Excusés :

Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Bernadette AMIEZ)

Secrétaire de séance :

Anais CURTILLAT

Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies.

Le compte-rendu de la séance du 25 Mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Anais CURTILLAT est élue secrétaire de séance.

↳ Finances communales : Budget Général

- Ouverture et transferts de crédits : Monsieur le Maire expose que lors de l'élaboration du budget primitif, certains comptes n'ont pas été suffisamment alimentés et qu'il convient de procéder à des transferts de crédits qui nécessitent, préalablement, l'inscription de recettes. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :
 - D'ouvrir des crédits au compte 70878 (remboursements par autres redevables) pour un montant de 6 400 €uros correspondant à la participation des Communes de Rognaix et Saint Paul sur Isère aux dépenses liées à l'agence postale.
 - L'inscription de dépenses au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) correspondant à un trop perçu sur l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Arlysère en 2019, à hauteur de 6 400 €uros.
 - Le transfert de crédits du compte 615231 (voirie) à hauteur de 20 900 €uros, soit 5 900 euros au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur), en complément des 6 400 €uros inscrits précédemment et 15 000 €uros au compte 6811 (dotations aux amortissements) pour équilibre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

.../...

- Prorogation ligne de trésorerie : Monsieur le Maire rappelle qu'en fin d'année 2019, la Commune avait ouvert une ligne de trésorerie auprès du Crédit Mutuel, destinée à faire face à un besoin ponctuel de disponibilités, compte tenu de subventions allouées et non perçues. Le contrat, d'une durée de 6 mois, précisait que cette ligne de trésorerie serait remboursée avant le 30 Juin 2020. Or, la crise sanitaire a empêché le versement des subventions attendues, qui aurait permis le remboursement de celle-ci au Crédit Mutuel. A ce jour, les versements de ces subventions sont validés et en cours. Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité de prolonger ce contrat pour une durée de 3 mois et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.

↳ Commission Communale des Impôts Directs : Proposition liste des commissaires.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques qui sollicite le Conseil Municipal, nouvellement élu, pour constituer la prochaine commission communale des impôts directs. Cette commission siège pour la durée du mandat du Conseil municipal. Elle se réunit une fois par an pour donner son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitations recensées par l'administration fiscale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, propose une liste de contribuables qui sera adressée à l'administration fiscale qui désignera, par tirage au sort, les commissaires qui devront la composer, sachant que le Maire ou un adjoint délégué est nommé d'office, Président de la commission.

↳ Intercommunalité :

- Communauté d'Agglomération Arlysère – Convention relative aux travaux de confortement des berges de l'Isère à Cevins, au droit du lotissement Claudius Poux : Monsieur le Maire expose que dans le cadre de sa compétence GEMAPI, la Communauté d'Agglomération Arlysère va réaliser, sous sa maîtrise d'ouvrage et en parfait accord avec la Commune, propriétaire des parcelles concernées, les travaux de confortement des berges de l'Isère, au droit du lotissement Claudius Poux. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention précisant les conditions dans lesquelles ces travaux seront effectués, travaux qui doivent démarrés dans les prochaines semaines.

↳ Informations et questions diverses :

- Le Conseil Municipal est informé des demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière séance du 06 Mars 2020 et transmises au Pôle Urbanisme pour instruction.
- Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la cession d'une petite parcelle communale, située à la Zone du Vernay, à Monsieur Daniel DUNAND, transporteur installé dans la zone. Les frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.
- Le Conseil Municipal décide de nommer Sébastien PIVIER comme référent de la Commune auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui a mis en service une application permettant d'accéder à différentes informations liées à la prévention des risques concernant la Commune.
- Le Conseil Municipal décide de nommer Samuel DELTOUR et Emmanuel DI LUZIO comme référents de la Commune auprès de l'AFP (Association Foncière Pastorale).
- Le Conseil Municipal décide de nommer Denis BIBOLLET-RUCHE et Samuel DELTOUR comme référents de la Commune auprès du GFV (Groupement Foncier Viticole).
- Le Conseil Municipal décide de nommer Claude BAUDERLIQUE comme référent de la Commune pour le suivi du plan de lutte contre l'ambrosie.
- Gabriel MARQUES informe le Conseil Municipal d'une action de recrutements de musiciens au sein de l'Echo du Sécheron. L'association accueille toute personne intéressée, fournit les instruments et assure la formation.

.../...

- Gabriel MARQUES souhaite relancer la commémoration de la Sainte Barbe et de la Sainte Cécile, qui se déroulait alternativement chaque année, sous l'égide de l'Echo du Sécheron et de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, en collaboration avec la Commune. Ce dernier prendra contact avec lesdites associations.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les moutonniers sont installés avec leurs troupeaux sur les alpages de la Commune. Il recommande la plus grande vigilance aux randonneurs, compte-tenu de la présence des chiens de garde d'alpage (Patous).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

CEVINS le 29 Juin 2020.



Le Maire,

Philippe BRANCHE